



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

Procès-verbal de l'assemblée communale du jeudi 16 mai 2024 à 20h15 à la salle paroissiale

Le président, M. Jean-Claude Girardin ouvre l'assemblée. Il salue les 23 citoyens présents. MM Stéphane Bonvin, Gabriel Rondez et Sébastien Varrin sont excusés. La caissière communale, non domiciliée à Cornol est présente. Cette assemblée a été convoquée règlementairement dans le Journal officiel de la « République et Canton du Jura » N° 16, du jeudi 3 mai 2024 ainsi que par le biais des informations communales. L'ordre du jour se déroulera tel que présenté. MM Michel Baume et Werner Kocher sont nommés scrutateurs.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2023

- L'article N° 27 du règlement d'administration et d'organisation de la commune précise que le procès-verbal n'est plus lu lors de l'assemblée communale, mais il peut être consulté sur le site internet de la commune ainsi qu'à l'administration. Une citoyenne demande une précision à propos du point N° 2 ch. 7. Elle souhaite savoir quel montant est dédié à l'externalisation de la gestion de l'eau et s'il s'agit d'un forfait fixe. Il est répondu qu'une convention fixant un tarif annuel d'environ CHF 52'000 TTC a été signée avec l'Entreprise du Gaz SA. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure pour sa rédaction.

2. Voter les dépassements de budget, prendre connaissance et approuver les comptes 2023

M. Jésus Moreno, conseiller communal, prend la parole, pose la question d'entrée en matière et présente ce point.

- **MCH2** : un schéma est présenté aux citoyens. Il explique que le compte global est composé du compte général ainsi que des financements spéciaux, correspondant aux Services autofinancés.
- **Endettement** : la commune est très fortement endettée en raison des investissements importants réalisés par le passé, néanmoins la dette baisse de façon raisonnable avec peu d'investissements consentis en 2023.
- **Changements 2023** : on prend note de l'entrée en vigueur des règlements sur l'approvisionnement et l'assainissement de l'eau. La structure de l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) est gérée par la commune de Cornol depuis août 2023.
- **Compte fonctionnement par classification administrative** :
Résultat : le résultat des comptes 2022 laissait apparaître un excédent de charges de CHF 154'372.34. Le budget 2023 prévoyait un déficit de CHF 277'555.25 et les comptes 2023 bouclent avec un excédent de produits de **CHF 69'833.29**. M. Jésus Moreno relève qu'une faute de frappe, annonçant un excédent de charges de CHF 68'833.29 pour 2023, s'est glissée dans le tout-ménage. La commune s'en excuse. L'écart entre le budget et le résultat 2023 s'explique par une grande rentrée fiscale des personnes physiques et morales. Aucun prélèvement dans la réserve politique budgétaire n'a été effectué en 2023.
- **Différences budget / comptes** :
1401.31320.40 : CHF 8'000.00 de frais supplémentaires pour la mise à jour du cadastre.
1628.31510.00 : des travaux de remise en état de l'abri ont été effectués et cette somme sera prélevée sur le fonds de l'abri PC après autorisation.
1628.42409.01 : augmentation du nombre de location des troupes de l'armée.
2122.31110.01 : une amélioration du système du Wifi de l'école obligatoire a été effectuée. Une mise à jour des ordinateurs PC de l'école a été réalisée contre un subventionnement partiel.
2125.31309.00 : les frais de transports scolaires soumis à la répartition cantonale avaient été budgétisés à CHF 26'000.00 et se chiffrent à CHF 46'595.00 en 2023. A noter que nous travaillons avec RemoCar pour Cornol.
3411.36121.50 : les coûts pour la patinoire sont maîtrisés et meilleurs qu'en 2022.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

3423.30010.00 : Un nouveau compte pour la rémunération des surveillants de la cabane forestière a été créé. Une indemnité de CHF 30.00 par location est versée.

3423.42606.00 : compte des locations de la cabane forestière. Un versement de CHF 11'528.00 a été effectué par la société d'embellissement à la suite de la dissolution de la société.

5455 : de nouveaux comptes ont été créés pour la gestion de l'UAPE « La Cornoline ».

6150.31517.00 : les frais de véhicules d'exploitation avaient été budgétisés à CHF 2'000.00 mais s'élèvent finalement à CHF 15'869.30 du fait des coûts relatifs au changement des pneus du tracteur, de la préparation du véhicule pour l'expertise et du service du mono-axe qui n'avaient pas été anticipés.

6156.31204.00 : nous notons une diminution de la moitié de la consommation électrique pour l'éclairage public par rapport au budget 2023, mais 1/3 de consommation supplémentaire par rapport aux comptes 2022.

8120.31411.00 : entretien des chemins pour un montant de CHF 1'453.95 alors que nous avons budgétisés CHF 10'000.00.

8900.41206.00 : la carrière de la Creuze a rapporté CHF 58'558.80 en 2023 alors que CHF 30'000.00 avaient été budgétisés.

910 : impôts : l'ensemble du compte des impôts nous rapporte CHF 72'000.00 de mieux qu'au budget et CHF 171'000.00 de plus qu'en 2022.

9101.40100.01 : la commune de Cornol a signé une convention avec Tag Heuer pour assurer un forfait annuel de CHF 75'000.00 minimum. Cette facturation a été effectuée en complément de la taxation définitive 2021 de Tag Heuer.

9630.44302.00 : à ce jour, l'ancien cabinet de physiothérapie de 4.5 pièces n'a toujours pas été reloué.

▪ Vue d'ensemble :

impôts des personnes physiques : CHF 2'439'407.38 encaissés / CHF 2'123'638.00 budgétisés

impôts personnes morales : CHF 139'296.12 encaissés / CHF 165'500.00 budgétisés

Impôts fonciers : CHF 201'961.00 encaissés / CHF 205'025.00 budgétisés.

▪ Investissements :

Principaux investissements 2023 :

UAPE : transformation des locaux de l'ancienne banque Raiffeisen pour l'UAPE : CHF 76'245.00

Ferme Derrière-Monterri : remplacement de la chaudière de la ferme : CHF 58'561.40

Total des investissements 2023 : CHF 218'341.70

- Assainissement en eau : CHF 12'958.89 → le nouveau règlement a permis l'autofinancement.
- Approvisionnement en eaux : - CHF 22'842.56 → pas d'autofinancement après l'attribution au maintien de la valeur. La consommation 2023 était inférieure à 2022. De nombreuses fuites d'eau sont survenues en 2023.
- Gestion des déchets : CHF 2'735.75 → surveillance gérée par les employés de la voirie ce qui permet d'obtenir un petit bénéfice.
- Forêt : CHF 4'028.84 → 1^{ère} année sous l'entité du nouveau triage forestier du Mont-Terrible, regroupant Cornol, Courgenay et Fontenais.
- Chauffage à copeaux de bois : CHF 7'538.50 → des travaux d'amélioration de la chaudière sont en cours. Une panne en décembre 2023 a contraint la commune à commander du mazout à deux reprises.
- Correction des eaux de surface : - CHF 5'769.85 → taxe perçue depuis le 1^{er} janvier 2022. Des travaux urgents et importants pour un montant de CHF 20'000.00 ont dû être réalisés pour éviter des crues de la Cornoline.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

▪ Compte de résultat :

- 30 / Charges de biens et services et autres charges : on note une augmentation de la charge salariale du fait de l'engagement du personnel de l'UAPE et de l'aide-concierge de l'école.

Variation liquidités et dettes :

	Solde 01.01.2023	Variation	Solde au 31.12.2023
DISPONIBILITES	CHF 1 186 120.51	CHF -111 035.10	CHF 1 075 085.41
DETTES	CHF 9 302 770.00	CHF -190 220.00	CHF 9 112 550.00
FORTUNE NETTE	CHF 383 366.05	CHF 69 833.29	CHF 453 199.34

Bilan / Créances :

Créances : CHF 1'543'731.27

Créances fiscales : CHF 998'112.52

Résultat :

Excédent/Découvert du bilan au 31.12.2022 : 383'366.05 CHF
Excédent/Découvert du bilan au 31.12.2023 : 452'199.34 CHF
Excédent de produits au 31.12.2023 : **69'833.29 CHF**

Questions / Interventions :

- Un citoyen demande si la nouvelle chaudière du domaine de Derrière-Monterri est à mazout. Il s'agit d'une chaudière à mazout et à bois. Afin de répondre aux normes, il était obligatoire de coupler les deux énergies.

Ratification des comptes 2023 et rapport du vérificateur des comptes :

- Le conseil communal de Cornol a ratifié les comptes lors de sa séance du 2 mai 2024. GNG Révision Sàrl recommande d'approuver les comptes annuels 2023.

Des remerciements sont adressés à la caissière pour son excellent travail. Les citoyens n'ayant pas d'autre question, le Président des assemblées procède au vote à mains levées. M. Jésus Moreno précise qu'il n'y a pas de dépassement budgétaire en 2023. Les comptes 2023 sont acceptés à l'unanimité.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

1. Divers

La parole est cédée à M. le maire Gilles Villard. Il souhaite donner des indications à propos des projets en cours à Cornol :

- Agrandissement école primaire : au vu de l'augmentation du nombre d'élèves, la commune se voit dans l'obligation de prévoir l'agrandissement du bâtiment scolaire. Le processus a été lancé et trois bureaux d'architecture ont réalisé des études de faisabilité. Le conseil communal mandatera prochainement l'un de ces bureaux et les honoraires d'étude du projet seront évalués pour que l'assemblée communale puisse voter un crédit. Une commission de travail sera ensuite constituée.
- Réfection place de jeux : une commission a été créée et ce dossier est en cours d'étude.
- St-Gilles / Veye-Môtie : le projet touche à sa fin. Les actes notariés en lien avec les mutations parcellaires doivent encore être réalisés. Des négociations avec deux propriétaires privés sont en cours.
- Revitalisation Cornoline bas du village : le dossier devrait être prochainement transmis au Canton pour examen préalable final. Des négociations avec les riverains ont eu lieu, ce qui a retardé l'avancée de ce projet. Il sera déposé publiquement durant 30 jours, avant présentation en assemblée communale. Pour rappel, le crédit a été accepté en 2022 par les citoyens.
- Révision du Plan d'Aménagement Local (PAL) : ce dossier est en cours d'étude depuis plusieurs années et risque de prendre encore un peu de temps. La commune est tenue de réaffecter 5.90 hectares à l'agriculture. M. Gilles Villard explique que tous les privés ne pourront pas être contents. Dans le cadre de cette révision, les degrés d'utilisation au sol minimaux et maximaux sont obligatoires pour chaque secteur. La prochaine étape sera l'examen préalable, puis le dépôt public durant 30 jours avant la votation par l'assemblée communale. Les oppositions retenues seront traitées par le Canton.
- Tag Heuer : une séance de conciliation relative à l'opposition du WWF Jura aura lieu mardi prochain. Des négociations entre la commune et Tag Heuer seront engagées, notamment en ce qui concerne la friche de l'usine actuelle qui devra être démantelée après la réalisation du nouveau bâtiment.
- Cortech : la dépollution est du ressort du Canton et de la Confédération. Une seule opposition contre le remblaiement du site a été maintenue. Le Canton décidera si elle est acceptée ou déboutée.
- Routes communales et cantonales : le Service des Infrastructures (SIN) a pris en considération les remarques émises par la commune. Son rapport vient de nous être transmis et sera étudié par le conseil communal. Il fait notamment état du trop grand nombre de passages pour piétons de notre village. Des informations plus précises seront transmises aux citoyens lors d'une prochaine assemblée. Le SIN est défavorable à la création d'un trottoir le long de la Route de la Baroche en direction du terrain de football. Il s'agit d'une route cantonale et la commune ne peut pas intervenir à ce niveau-là. La réfection totale de la route de la Baroche sera ajoutée à la planification financière cantonale mais les travaux ne seront pas réalisés avant plusieurs années.
- Modification d'Aménagement Local (MAL) parcelle N° 4817 et art. 99 RCC : ce projet a été déposé publiquement, trois oppositions ont été formulées et leur traitement est en cours. Des discussions relatives à la loi sur les plus-values et des négociations en ce qui concerne les droits de superficie devront avoir lieu avec Prétat SA avant l'éventuel agrandissement de l'usine. La nomination du nouveau directeur de l'usine a ralenti le projet d'extension.
- Cabane forestière : un entretien conséquent des lieux a été réalisé. La commune espère que le vandalisme cessera.
- Commune en santé : le label a décerné une étoile supplémentaire à notre village en 2024.
- Démission caissière communale : Mme Laure Dargier quittera ses fonctions au 31 juillet 2024 pour reprendre le poste de caissière communale à Coeuve, dans le but de se rapprocher de son lieu de domicile. Le poste à 60% qu'elle occupe actuellement sera remis au concours.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

- Plantation des fleurs : elle aura lieu le samedi matin 25 mai 2024 dès 09h00 dans le cadre de Cornol Bouge. Les inscriptions sont encore ouvertes et peu de citoyens se sont annoncés. Un apéritif-dinatoire sera offert aux participants.
- Concours maisons et jardins fleuris : aucune inscription n'est requise. Le conseil communal encourage les citoyens à embellir leur domicile et des prix seront remis aux gagnants à l'automne.
- Mérites sportifs, culturels et scientifiques : les sociétés du village sont invitées à inscrire leurs membres méritants et les privés peuvent également annoncer un membre de leur famille qui leur semble méritant. Un jury nommera les gagnants lors de la réception des nouveaux habitants.
- Cornol Bouge : de nombreuses activités sont au programme jusqu'à la fin du mois de mai. Les organisateurs sont remerciés pour leur investissement. Pour rappel, une application smartphone permet d'accumuler les minutes et le secrétariat communal reste à disposition pour expliquer le fonctionnement à ceux qui le souhaitent. A ce jour, Cornol est classée aux environs de la 30^{ème} place sur plus de 400 communes participantes.
- Fête du village : un groupe de travail a été constitué pour reprendre l'organisation de la fête du village et M. Isaac Oberli a été nommé président en remplacement de M. Christophe Hügli qui a démissionné. M. Gilles Villard remercie les membres du groupe pour leur investissement.
- Abri de protection civile (PC) : une nouvelle convention est en cours d'élaboration avec l'armée. L'abri PC offrira moins de lits mais la venue des troupes s'intensifiera et améliorera les finances.

M. Gilles Villard rappelle que les membres du conseil communal restent à disposition pour de plus amples renseignements. Il souhaite une très belle fête du village à chacun et remercie les citoyens pour leur attention.

Questions :

- Fontaines du village : une citoyenne demande si les fontaines du village fonctionnent grâce à un circuit fermé. Ce n'est pas le cas. Elles sont activées en avril et arrêtées en septembre ou octobre. Le débit est limité et en cas de restrictions d'eau d'une ou de plusieurs communes du SIDP, celles-ci sont arrêtées. Le coût s'élève à environ CHF 8'000.00 par année. Un circuit fermé nécessiterait des installations de traitement des eaux coûteuses et davantage d'entretien. On dénombre huit fontaines communales à Cornol.
- Baux à ferme agricoles : un citoyen relève être déçu du choix du conseil communal d'avoir attribué la parcelle agricole N° 4930 à un agriculteur ne résidant pas au village. Il est expliqué que Cornol ne dispose pas de règlement communal en matière de baux à ferme et qu'il serait judicieux d'engager des discussions avec les paysans de Cornol afin d'en adopter un. La grande majorité des terres qui étaient disponibles ont été attribuées aux agriculteurs de Cornol. M. Gilles Villard rappelle que ces parcelles sont devenues disponibles à la suite de la cessation d'activité de M. Sylvain Baume et qu'aucune d'entre elles n'a été attribuée à M. René Pape, repreneur du domaine de M. Sylvain Baume. La répartition équitable des terres reste toujours difficile à gérer. Le conseil communal a pris des décisions en tenant compte de risques économiques en lien avec la MAL de la parcelle N° 4817. De plus, la période de remise des terrains est réglementée en fonction de la récolte des terres. Il est rappelé que tous les terrains seront réattribués lors de l'échéance des baux qui prendra effet au 31 octobre 2028. Certains agriculteurs arriveront en retraite prochainement. Si un enfant de l'agriculteur reprend l'exploitation, ils lui seront attribués d'office. En revanche, lorsque M. Gérard Adam atteindra l'âge de la retraite, ces terres devront probablement être redistribuées. M. Stéphane Voisard relève que la commune a refusé de garantir l'attribution du terrain N°4930 à M. Philippe Pape après la prochaine échéance du bail. Ce choix semble judicieux et notamment si l'agrandissement de Prétat SA ne devait pas avoir lieu. A noter que si la parcelle N° 4817 concernée par la MAL ne devait pas être utilisée dans le cadre de l'agrandissement de

